

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Publication autorisée



SAO TOME ET PRINCIPE

PROJET DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE – PROJET II (PRIASA II)

Publication autorisée

DEPARTEMENT OSAN

Mai 2015

TABLE DES MATIÈRES

Equivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Sigles et abréviations, Fiche de projet, Résumé du projet, Cadre logique axé sur les résultats, Calendrier d'exécution du projet i à vi

I – Orientation stratégique et justification	1
1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays	1
1.2. Justification de l'intervention de la Banque.....	1
1.3. Coordination de l'aide.....	2
II – Description du projet	2
2.1. Objectifs et composantes du projet	2
2.2. Solutions techniques retenues et alternatives étudiées.....	3
2.3. Type de projet	4
2.4. Coût du projet et dispositif de financement	4
2.5. Zone et bénéficiaires visés par le projet.....	6
2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet	6
2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet.....	7
2.8. Principaux indicateurs de performance.....	7
III – Faisabilité du projet	8
3.1. Performance économique et financière.....	8
3.2. Impact environnemental et social	9
IV – Exécution	11
4.1. Dispositions en matière d'exécution.....	11
4.2. Suivi	13
4.3. Gouvernance	14
4.4. Durabilité	14
4.5. Gestion des risques	15
4.6. Développement des connaissances	15
V – Cadre juridique	16
5.1. Instrument juridique.....	16
5.2. Conditions associées à l'intervention du Fonds et de la Banque	16
5.3. Conformité avec les politiques de la Banque.....	16
VI - Recommandation	16

ANNEXES

Annexe I	Indicateurs socio-économiques comparatifs de Sao Tome et Principe
Annexe II	Tableau du portefeuille de la Banque à Sao Tome et Principe
Annexe III	Carte de la zone du projet
Annexe IV	Résumé des modalités de passation des marchés
Annexe V	Prise en compte des risques liés aux facteurs de fragilité de Sao Tomé et Principe

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

(mars 2015)

Unité monétaire	=	Dobra
1 UC	=	30.552,94 Dobras
1 UC	=	1.40739 \$EU
1 UC	=	1.25213 Euros

ANNEE FISCALE : 1^{er} janvier - 31 décembre

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	=	2 204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

SIGLES ET ABREVIATIONS

CADR	:	Centre agricole pour le développement durable
CATAP	:	Centre de perfectionnement agropastoral
CES/DRS	:	Conservation des eaux et des sols, défense et restauration des sols
CIAT	:	Centre de recherche agronomique et technologique
DAO	:	Dossier d'appel d'offres
DCP	:	Dispositif de concentration du poisson
DGA	:	Direction générale de l'environnement
DGP	:	Direction générale des pêches
FEM	:	Fonds pour l'environnement mondial (GEF en anglais)
FIC	:	Fond d'investissement communautaire
GIME	:	Groupe d'intérêt pour l'entretien routier
INAE	:	Institut national des routes
INPG	:	Institut national pour la promotion de l'égalité et de l'équité du genre
LDCF	:	Least Developed Countries Fund (sigle en anglais)
MADR	:	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MARAPA	:	Mer, environnement et pêche artisanale (ONG)
PGES	:	Plan de gestion environnementale et sociale
PIF	:	Project Identification Form (en anglais)
PNASE	:	Programme national d'alimentation et de santé scolaire
PNSAN	:	Programme national de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PPM	:	Plan de passation des marchés
PRIASA	:	Projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire
SD	:	Stratégie décennale de la Banque (2013-2022)
SNEEG	:	Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité du genre
SNRP	:	Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
STP	:	Sao Tomé et Príncipe
UGP	:	Unité de gestion du projet

FICHE DE PROJET

Fiche du client

EMPRUNTEUR : République Démocratique de Sao Tome et Principe
ORGANE D'EXECUTION : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Plan de financement

Source	Montant	Instrument
FAD	11,50 millions UC	Prêt
FEM/LDCF	3,503 millions USD	Don
Gouvernement	0,508 million UC	-
Bénéficiaires	0,203 million UC	-
COÛT TOTAL	14,70 millions UC	

Principales informations sur le financement du FAD

Monnaie du prêt FAD	UC
Maturité	30 ans
Période de grâce	5 ans
Intérêt	1%
TRE (scénario de base)	22,29%
VAN	20,84 millions USD

Durée – principales étapes (prévues)

Approbation de la note conceptuelle	Février 2015
Approbation du projet	Juin 2015
Entrée en vigueur	Août 2015
Dernier décaissement	31 décembre 2020
Achèvement	1 ^{er} trimestre 2021

RESUME DU PROJET

Aperçu général du projet : Le Projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire - Projet II (PRIASA II), d'une durée de cinq ans, bénéficiera d'un prêt du FAD de 11,5 millions d'UC et d'un don du FEM/LDCF de 3,5 millions d'USD. L'objectif du projet est de promouvoir une croissance économique durable et inclusive, tout en renforçant le capital humain. Le PRIASA II vise à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de STP, par un accroissement de la disponibilité et de la valorisation des produits agricoles et halieutiques tout au long de l'année. Le projet avec l'appui d'ONGs impliquera étroitement les producteurs, pêcheurs et communautés de l'île de Sao Tomé et de l'île de Principe, et touchera directement 16.000 agriculteurs et 3.000 pêcheurs et mareyeuses, parmi lesquels plus de 40% de femmes. Au-delà des infrastructures de base (pistes, réseaux d'irrigation, marchés, etc.), le projet diffusera de nouvelles techniques pour l'amélioration de la qualité, de la conservation, la transformation et la vente des produits. Ces interventions s'accompagneront d'un renforcement des capacités pour l'émergence d'expertises nationales indispensables à la prise en charge de ces innovations, sur tous les plans (technique, sanitaire, législatif, etc.).

Evaluation des besoins : Malgré de nombreux atouts (sols fertiles, pluviométrie abondante, ressources halieutiques, etc.), STP reste confronté à l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Les deux tiers de la population totale sont touchés par la pauvreté (71% des femmes) et plus d'un cinquième est en insécurité alimentaire. Au sein des petits paysans, 68% vivent au-dessous du seuil de pauvreté (2 \$EU/jour). L'agriculture demeure le noyau principal des politiques de développement, et restera, à moyen terme, la principale source de revenus et d'emplois pour les femmes et pour les hommes. Compte tenu de ressources foncières limitées, il s'avère essentiel d'optimiser l'utilisation des superficies cultivées, d'apporter de la valeur ajoutée aux produits, et de permettre que les ménages disposent de revenus monétaires suffisants pour acquérir les denrées importées. Le PRIASA II modernisera les systèmes de production, améliorera les conditions de conservation et de transformation, tout en tenant compte des besoins différenciés selon le genre. Il ciblera des bassins de production, avec une attention accrue à la nutrition, aux chaînes de valeur, et à l'emploi des femmes et des jeunes.

Valeur ajoutée pour la Banque : La Banque a financé en novembre 2010, le Projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire (PRIASA). Ce projet en phase de clôture a touché plus de 10.000 bénéficiaires et a enregistré des résultats très significatifs. Il a permis de développer des expertises spécifiques et d'apporter de nouvelles compétences dans des domaines clés pour STP (irrigation, chaîne du froid, qualité des produits, etc.). Afin de consolider ces acquis, la Banque et le Gouvernement ont retenu de financer ce second projet, en mettant un accent particulier sur les infrastructures agricoles et de pêche, tout en impulsant ces interventions dans une logique d'émergence de pôles de production et de promotion de chaîne de valeur. Les effets grandissants du changement climatique seront également largement pris en compte, par un financement du FEM/LDCF.

Gestion des connaissances : Le PRIASA II à travers sa composante « Développement des capacités » contribuera à la formation et à la consolidation des connaissances des différents acteurs, dont les producteurs, pêcheurs et mareyeuses, grâce notamment à l'appui apporté par des ONG spécialisées en matière de structuration et d'organisation. Le projet consolidera au sein de l'administration saotoméenne, l'expertise indispensable à la modernisation et l'innovation technologique. L'acquisition d'équipements spécifiques sera accompagnée de la formation et la mise à niveau des techniciens nationaux spécialisés, incluant des séjours à l'étranger. De nouveaux modules de formation seront mis en place et vulgarisés dans le cadre de l'appui apporté au Centre de perfectionnement agro-pastoral (CATAP) qui sera mis en réseau avec d'autres pays lusophones. La consolidation des systèmes statistiques assurera une meilleure connaissance des productions agricoles et des ressources halieutiques. D'un point de vue méthodologique et opérationnel, la Banque capitalisera en matière d'approche et de procédures en milieu insulaire et dans le contexte du changement climatique.

CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS

Sao Tomé et Principe - Projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire – Projet II (PRIASA II)

But du projet : Contribuer à une croissance économique forte et partagée, et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de STP.

CHAÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE (avec indication genre F=femme)			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateur	Situation de référence	Cible		
IMPACT	Contribution du secteur agricole à la promotion d'une croissance économique soutenable et intégrée Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Taux annuel de croissance du PIB agricole	3,2% (2009-2011)	6% (2020)	Rapports nationaux, enquêtes	
		Taux de malnutrition chronique	29% (2009-2011)	14% (2020)		
EFFETS	Accroissement des productions vivrières et halieutiques pour la consommation interne	Tonnage des productions vivrières Tonnage des captures halieutiques	58.000 t (2009-2011) 4.800 t (2009-2011)	75.000 t (2020) 6.200 t (2020)	Rapports de la DGP et du MADR, enquêtes	<u>Risques</u> : Cadre réglementaire insuffisant <u>Mesures d'atténuation</u> : Interventions du PRIASA II en matière de législation
	Valorisation des produits vivriers et halieutiques	% de la part des produits locaux dans l'alimentation	58% (2012)	75% (2020)		
PRODUITS	A- Développement des infrastructures		(PRIASA I)	(PRIASA I et II)	Rapports d'activités du projet et des structures partenaires (DGP, FIC, INAE, MARAPA, CADR, ONG, etc.) Contrats signés Rapports des bureaux de contrôle, des structures partenaires et du FIC Rapports de supervision BAD	<u>Risques</u> - Retards dans les processus d'acquisition <u>Mesures d'atténuation</u> - Manuel de procédure pour travaux communautaire élaboré, recours au FIC, UGP en place et expérimentée disposant d'une autonomie financière, modes d'acquisition adaptés au contexte insulaire
	A1 Développement systèmes d'irrigation					
	1.1. Réseaux gravitaires réhabilités	1.1 Nombre de réseaux et superficie irriguée	1.1 6 réseaux (340 ha)	1.1 16 réseaux (860 ha) (1/5 F)		
	1.2. Bassins de collecte construits	1.2 Nombre de bassins de collecte construits	1.2 0	1.2 1 bassin de collecte		
	1.3. Kits d'irrigation installés	1.3 Nombre de kits d'irrigation installés	1.3 0	1.3 20 kits (5/20 F)		
	A2 Réhabilitation de pistes rurales					
	1.4. Tronçons agricoles réhabilités	1.4 Kilomètres de tronçons agricoles réhabilités	1.4 23 km	1.4 48 km		
	A3 Infrastructures d'appui à la production, transformation et commercialisation agricole					
	1.5. Abris pour pépinières mis en place	1.5 Nombre d'abris pépinières installés	1.5 14 abris	1.5 24 abris (mini 25% F)		
	1.6. Nouveaux séchoirs solaires construits	1.6 Nombre de séchoirs construits	1.6 6 séchoirs	1.6 14 séchoirs (mini 25% F)		
	1.7. Centres de groupage construits	1.7 Nombre de centres construits	1.7 0	1.7 2 centres (équipés pour F)		
	1.8. Marchés agricoles construits ou réhabilités	1.8 Nombre de marchés construits ou réhabilités	1.8 1 marché	1.8 6 marchés (équipés pour F)		
	1.9. Petites unités transformation modernisées	1.9 Nombre de petites unités modernisées	1.9 10 petites unités	1.9 30 unités (60% F)		
	1.10. Unités de transformation développées	1.10 Nombre d'unités transformation développées	1.10 2 unités	1.10 au moins 5 unités (1/3 F)		
	A4 Modernisation d'infrastructures de pêche					
	1.11. Marchés existants modernisés	1.11 Nombre de marchés à poisson modernisés	1.11 1 marché	1.11 3 marchés (équipés pour F)		
1.12. Equipements pour chaîne du froid installés	1.12 Nbre fabriques glace/ chambres fr. installées	1.12 4 FG et 3 CF	1.12 6 FG et 5 CF			
1.13. Ateliers pirogues fibre verre développés	1.13 Nombre d'ateliers développés	1.13 1 atelier	1.13 3 ateliers			
1.14. Dispositifs concentration (DCP) installés	1.14 Nombre de DCP installés	1.14 0	1.14 20 DCP			
1.15. Dispositifs lutte érosion côtière réalisés	1.15 Nombre de dispositifs côtiers réalisés	1.15 0	1.15 2 dispositifs			
1.16. Site pilote en pisciculture aménagé	1.16 Nbre de sites pilotes pisciculture aménagés	1.16 0	1.16 1 site pilote			
					<u>Risques</u>	

	B- Développement des capacités B1 Volet agricole 2.1. Actions vulgarisation et appui-conseil menées 2.2. OP structurées et organisées 2.3. Structuration de la transformation appuyée 2.4. Cantines scolaires approvisionnées 2.5. Sessions formation jeunes au CATAP tenues 2.6. CATAP autonomisé et appuyé 2.7. CIAT mis aux normes, modernisé et sécurisé 2.8. CADR renforcé et équipé 2.9. MADR renforcé B2 Volet pêche 2.10. Personnel de gestion des infrastructures formé 2.11. Etude faisabilité pêche semi-ind. conduite 2.12. Système suivi statistiques renforcé 2.13. Système surveillance opérationnalisé 2.14. Laboratoire des pêches modernisé 2.15. Divers agents DGP formés	2.1 Nombre de producteurs encadrés 2.2 Nombre d'OP organisées et structurées 2.3 Nombre transformateurs appuyés et encadrés 2.4 Nombre de cantines scolaires appuyées 2.5 Nombre de jeunes bénéficiant de formation 2.6 Nouveaux équipements CATAP acquis 2.7 Bâtiments CIAT modernisés et sécurisés 2.8 Délégations du CADR réhabilitées/équipées 2.9 Nombre d'agents MADR formés 2.10 Nombre de personnes encadrées et formées 2.11 Etude effectuée 2.12 Système suivi statistique renforcé 2.13 Système opérationnalisé 2.14 Labo des pêches modernisé 2.15 Nombre d'agents DGP formés	2.1 500 producteurs 2.2 30 OP 2.3 10 transformateurs 2.4 0 2.5 200 2.6 équipement partiel 2.7 1 centre réhabilité 2.8 0 2.9 100 agents 2.10 1.500 personnes 2.11 0 2.12 1 système appuyé 2.13 1 système en place 2.14 1 labo en place 2.15 20 agents	2.1 3.500 producteurs (1/3 F) 2.2 80 OP (25% F) 2.3 90 transformateurs (60% F) 2.4 12 cantines (100% enfants) 2.5 800 jeunes (40% F) 2.6 1 lot équipement 2.7 1 centre modernisé/sécurisé 2.8 2 délégations du CADR 2.9 270 agents formés (30% F) 2.10 2.500 personnes (1/3 F) 2.11 1 étude réalisée 2.12 1 système renforcé 2.13 1 système opérationnalisé 2.14 1 labo modernisé 2.15 50 agents formés (20% F)	Rapports d'activités du projet et des structures partenaires (DGP, FIC, CADR, MARAPA, ONGs, etc.) Contrats signés Rapports des bureaux de contrôle Rapports de supervision BAD	-Pratiques individualistes des producteurs et pêcheurs rendant difficiles les actions communautaires et innovations engagées, et pouvant compromettre la durabilité des infrastructures - Faiblesses en ressources humaines et institutionnelles <u>Mesures d'atténuation</u> - Sélection des groupes les plus motivés, sensibilisation et encadrement par ONGs, contrepartie demandée aux communautés - Programme de renforcement des capacités, formations ciblées, partenariats établis avec structures impliquées dans PRIASA - Projet 1
	C- Gestion du Projet 3.1. Activités d'acquisition menées 3.2. Activités du projet déroulées 3.3. Gestion financière assurée 3.4. Suivi évaluation exécuté 3.5. Prise en considération du genre assurée 3.6. Activités de communication	3.1 PPM tenu et respecté 3.2 Taux de décaissement conforme 3.3 Rapports d'audit produits 3.4 Système de SE opérationnel 3.5 Promotion genre assurée 3.6 Plan de communication établi et mis en œuvre	3.1 élaboré (mi-2015) 3.2 0% (mi-2015) 3.3 cabinet recruté (2015) 3.4 en place (2015) 3.5 impulsée (2015) 3.6 établi (fin 2015)	3.1 PPM à jour et respecté 3.2 environ 20% par an 3.3 5 rapports d'audit validés 3.4 à jour durant l'exécution 3.5 données désagrégées dispo. 3.6 communication assurée	PPM Système SAP Rapports d'audit Rapports d'activités Aide-mémoire missions Site Web, films, etc.	<u>Risques</u> - Capacités insuffisantes <u>Mesures d'atténuation</u> - UGP et manuels en place, recours au FIC
	COMPOSANTES			RESSOURCES		
ACTIVITES	A- Développement des infrastructures Etudes, réalisation et contrôle des travaux (irrigation, pistes, pêche, transformation, commercialisation, érosion côtière, etc.), équipement, modernisation, actions pilotes, etc.		<u>Sources de financement</u>			
	B- Développement des capacités Appui conseil, structuration, études, appui CIAT et CATAP, sensibilisation, formations, visites, partenariats, etc.		Composante A : 9,25 M. UC Composante B : 4,31 M. UC Composante C : 1,14 M. UC	FAD (Prêt) : 11,50 M. UC FEM (Don) : 2,49 M. UC GVT/Bénéf. : 0,71 M. UC	TOTAL : 14,70 M. UC	
C- Gestion du Projet Coordination, acquisitions, suivi-évaluation, gestion financière, audit, communication, genre, pilotage, etc.						

Remarque : Un cadre logique plus détaillé du PRIASA II figure à l'annexe C4 du volume 2

CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET

	Année Trimestre	2015				2016				2017				2018				2019				2020			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1	ACTIVITES INITIALES																								
	Négociations et Approbation du prêt FAD et du don FEM/LDCF																								
	Signature de l'accord de prêt FAD, satisfaction 1 ^{er} décaissement																								
	Publication de l'Avis général sur les acquisitions																								
2	ACTIVITES DE DEMARRAGE																								
	Confirmation UGP, recrutement assistant comptable et secrétaire sup.																								
	Préparation protocoles et conventions avec partenaires																								
	Ajustement manuels procédures (comptable et FIC)																								
	Mission de lancement du PRIASA II																								
	Acquisitions biens complémentaires, construction salle de réunion																								
	Signatures conventions avec structures partenaires FIC, DGP, DGA, ...																								
3	MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES																								
	Développement des systèmes d'irrigation																								
	Construction d'un bassin de collecte des eaux																								
	Réhabilitation et entretien de pistes rurales																								
	Infrastructures d'appui production, transformation et commercialisation																								
4	MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE PECHE																								
	Mise en place et suivi des dispositifs de concentration des poissons																								
	Construction et réhabilitation de marchés à poissons																								
	Equipements pour chaîne du froid																								
	Réalisation de dispositifs de lutte érosion côtière																								
5	DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR																								
	Actions de vulgarisation, d'appui-conseil et de structuration																								
	Appui en équipements et organisation de la transformation																								
	Amélioration du cadre législatif pour l'exportation																								
	Appui approvisionnement de 12 cantines scolaires																								
	Diverses études et actions pilotes pour la pêche																								
6	RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES																								
	Renforcement du MADR (statistiques, suivi-évaluation, irrigation, etc.)																								
	Modernisation, sécurisation, mise aux normes du CIAT																								
	Appui à l'autonomisation et l'équipement du CATAP																								
	Formations ciblées divers agents DGP et MADR																								
7	GESTION DU PROJET																								
	Actualisation système comptable et manuel procédures																								
	Activités de gestion, de suivi-évaluation et de communication																								
	Audit annuel des comptes																								
	Evaluation d'impact et de revue à mi-parcours																								
	Rapport d'achèvement Banque et Gouvernement																								

SAO TOME ET PRINCIPE
PROJET DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES
D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE – PROJET II (PRIASA II)
RAPPORT D'EVALUATION

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition *de don de 3,503 millions d'USD du FEM/LDCF et d'un prêt de 11,5 millions d'UC du FAD* à la République Démocratique de Sao Tomé et Principe, pour le financement du projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle – Projet II (PRIASA II).

I – Orientation stratégique et justification

1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays

Le PRIASA II s'inscrit dans l'axe « croissance économique durable et équilibrée » de la seconde Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté 2012-2016 (SNRP II) du gouvernement. Cet axe vise notamment le développement du secteur agricole orienté vers l'exportation et la sécurité alimentaire, l'amélioration des infrastructures et la prise en compte des changements climatiques. Le PRIASA II tiendra également compte des orientations définies dans le Programme National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (PNSAN 2013-2023). Il sera en ligne avec la stratégie du Gouvernement en matière de genre (SNEEG-2005) et avec son orientation stratégique axé sur la promotion économique des femmes en milieu rural et urbain. Lors de la revue conjointe à mi-parcours du DSP 2012-2016, de juin 2014, le secteur agricole est ressorti comme une priorité du Gouvernement, traduite par l'ajout d'un second pilier « Promotion des infrastructures agricoles » qu'adressera directement le PRIASA II.

1.2. Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 Malgré de nombreux atouts (sols fertiles, cours d'eau permanents, ressources halieutiques, etc.), STP reste confronté à l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Les deux tiers de la population totale sont touchés par la pauvreté (71% pour les femmes) et plus d'un cinquième est en insécurité alimentaire. En milieu rural, 68% vivent au-dessous du seuil de pauvreté (2 USD/jour) et 22% sont touchés par l'extrême pauvreté. Les secteurs agricole et de la pêche sont confrontés au manque d'infrastructures modernes, à l'insuffisante valorisation des produits, à la faiblesse des capacités et au manque d'organisation des acteurs. L'agriculture demeure le noyau principal des politiques de développement, et restera, à moyen terme, la principale source d'emplois. Compte tenu de ressources foncières limitées, il s'avère essentiel d'optimiser l'utilisation des superficies cultivées, d'accroître la productivité, d'apporter de la valeur ajoutée aux productions, et de permettre aux hommes et femmes chefs de ménages pauvres de disposer de revenus monétaires suffisants pour pouvoir acquérir certaines denrées qui doivent être importées et aussi pour accéder aux services sociaux de base. C'est dans ce sens qu'intervient le PRIASA, en modernisant les systèmes de production, en développant l'irrigation, en désenclavant les zones rurales, ou encore en améliorant les conditions de conservation, de transformation et de vente des produits. Le nouveau projet PRIASA II poursuivra cette orientation, avec une attention accrue à l'inclusion effective des femmes, à la nutrition, aux chaînes de valeur, à l'emploi des jeunes, au renforcement des capacités, à la diffusion de connaissances, en synergie et complémentarité avec les interventions des autres partenaires. Les effets grandissants du changement climatique seront également davantage pris en compte, par un financement additionnel du FEM/LDCF (cf. Annexe V : Prise en compte des risques liés aux facteurs de fragilité de Sao Tomé et Principe).

1.2.2 Le PRIASA II sera aligné à la stratégie décennale de la Banque (SD 2013-2022) en abordant les axes « développement des infrastructures » et « qualification et technologie », et en adressant directement les domaines particuliers, que sont l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que le genre. Le PRIASA II sera aussi dans l'alignement de la nouvelle stratégie du secteur agricole de la Banque (2015-2019) qui a retenu comme piliers : (i) les infrastructures agricoles, (ii) l'agribusiness et l'innovation, et (iii) la résilience et la gestion des ressources naturelles. Le projet est enfin en adéquation avec la stratégie de la Banque en matière de genre (2014-2018) notamment avec le pilier 2 relatif à l'autonomisation économique des femmes.

1.3. Coordination de l'aide

1.3.1 L'aide publique au développement représente 75% du PIB de STP. La coordination et la complémentarité des interventions se sont surtout développées entre partenaires notamment avec le FMI et la BM, lors des missions sur le terrain ou par des échanges à distance. Les partenaires présents à Sao Tomé (PNUD et le système des Nations unies qui abrite le Bureau du programme de la Banque à STP, quelques partenaires bilatéraux, comme le Portugal, le Brésil, la France, Taiwan, etc.) se réunissent périodiquement, ce qui facilite l'échange d'informations et la recherche de synergies en matière d'actions de développement. Dans le secteur rural au sens large (agriculture, élevage, pêche, environnement.), l'intervention des différents partenaires est présentée à l'annexe B4 du volume 2 et se résume comme suit :

Secteur ou sous-secteur*	Importance		
	PIB	Exportations	Main-d'œuvre
[Secteur rural]	[20%]	80%	60%
Parties prenantes – Dépenses publiques (programmes ou projets en cours)			
Gouvernement	Bailleurs de fonds	montants (M.USD)	période
7 millions USD	Banque Mondiale	4,15	2011-2016
	FAD	13,15	2006-2015
	FIDA	6	2015-2020
	Taiwan	5	2011-2017
	PAM	5	2012-2016
	AFD	0,7	2015-2017
	UE	1,92	2012-2015
	PNUD/GEF	10	2013-2018
	Autres (FAO, Brésil, etc.)	2	2014-2017
Niveau de la coordination de l'aide			
Existence de groupes de travail thématiques		Non	
Existence d'un programme sectoriel global		Non	
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide		Participation Economiste Résident	

1.3.2 Le présent projet a prévu des complémentarités et synergies avec les actions des autres PTFs : recours et consolidation des GIME pour les pistes agricoles dans la suite du dispositif appuyé par l'UE, recours et appui au FIC et développement de l'irrigation avec PAPAC/FIDA, transformation des produits agricoles incluant fortement les femmes avec PIPAGA/UE, et intégration d'actions pilotes en direction des cantines scolaires avec le PNASE/PAM.

II – Description du projet

2.1 Objectifs et composantes du projet

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à une croissance économique forte et partagée, et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de STP. L'objectif spécifique est d'accroître la production, la productivité, le revenu des filières agricoles et halieutiques sur une base durable. Les activités, réparties en trois composantes, se présentent comme suit :

Tableau 2.1 : Composantes du projet

Composantes	Description
<p>Composante A : Développement des infrastructures</p> <p>9,25 M.UC (62,9%)</p>	<p>Les activités de cette composante viseront à développer et moderniser, de façon participative et durable, des infrastructures agricoles et de pêche destinées à favoriser l'accroissement, la commercialisation et la valorisation des productions végétales et halieutiques, de même que leur disponibilité tout au long de l'année. Les principales activités prévues concernent : Pêche (i) réhabilitation et modernisation de 2 marchés de pêche, incluant des équipements spécifiques pour les femmes, (ii) construction d'une unité de transformation de poisson dédiée aux femmes, (iii) installation de 20 DCP, (iv) mise en place d'une unité pilote de pisciculture, (v) construction d'une unité de fabrication de pirogue de fibre de verre à ST et renforcement des capacités de l'unité de San Antonio à Principe, (vi) appui à l'installation d'un magasin d'équipements et matériels de pêche, incluant un local d'information, (vii) réalisation de 2 dispositifs de lutte contre l'érosion côtière, Agriculture (i) travaux de réhabilitation portant sur 25 km de pistes rurales, (ii) réhabilitation et extension d'environ 10 systèmes d'irrigation pour une superficie de 520 ha, (iii) protection de 150 ha de terres par CES/DRS, (iv) réalisation d'une retenue de collecte des eaux, (v) installation de 20 kits d'irrigation goutte à goutte, (vi) construction/réhabilitation et équipement de 5 marchés agricoles, incluant des équipements pour les femmes, (vii) construction de 2 centres de groupage avec chambres froides, (viii) mise en place de 10 nouveaux abris-serres, (ix) construction de 8 séchoirs solaires, (x) appui à la modernisation de 20 petites unités de transformation, dont au moins 60% destinés aux femmes, (xi) réalisation d'une unité de transformation de bananes séchées et de farines de fruits à pain, (xii) modernisation de 2 unités de transformation du manioc dont celle de Terrero Velho à Principe, (xiii) installation d'une petite unité de valorisation des sous-produits du cacao.</p>
<p>Composante B : Développement des capacités</p> <p>4,31 M.UC (29,3%)</p>	<p>Cette composante visera à renforcer les dispositifs de vulgarisation, d'appui-conseil, d'organisation des producteurs(-trices) et pêcheurs, de transformation et de mise en marché des produits. Il s'agira aussi de renforcer les capacités des institutions publiques, privées et communautaires du secteur agricole et de la pêche, y compris la transformation, pour assurer une gestion efficiente des infrastructures et des filières retenues. Les principales activités prévues sous cette composante concernent : (i) réalisation d'une étude sur les opportunités de développement de la pêche semi-industrielle, (ii) sensibilisation, encadrement et formation des pêcheurs et mareyeuses, (iii) renforcement des capacités de la DGP, du service des statistiques, du laboratoire de contrôle de qualité des produits de la pêche, et du centre du contrôle et de surveillance des pêches, (iv) organisation et appui conseil aux producteurs et transformateurs (y compris les femmes), (v) amélioration du cadre législatif et réglementaire, (vi) étude diagnostic, travaux de réhabilitation et acquisition d'équipements, ainsi qu'appui à l'autonomisation et à la formation, au niveau du CATAP et du CIAT, (vii) mise en œuvre d'un plan de formation de 600 jeunes des deux sexes au CATAP, (viii) appui à 12 cantines scolaires et à la nutrition dans le cadre du PNASE, et (ix) appuis divers au MADR (formation, équipements, études, etc.) en matière de planification, de suivi évaluation, de statistiques agricoles et d'hydraulique agricole.</p>
<p>Composante C : Gestion du Projet</p> <p>1,14 M.UC (7,7%)</p>	<p>Cette composante comporte l'ensemble des activités de coordination et de suivi du projet dont celles relatives à la gestion administrative et financière, ainsi qu'aux acquisitions. Elle visera à assurer une conduite et gestion efficaces du projet, centrées sur les résultats d'impact, et accordant une attention particulière à l'intégration du genre et à la communication. Elle inclut le pilotage du projet et aussi la mise en œuvre et le suivi du PGES.</p>

2.2. Solutions techniques retenues et alternatives étudiées

Les solutions techniques retenues reposent sur les critères et normes visant la durabilité des investissements consentis et une bonne appropriation par les bénéficiaires. Elles ont également pris en compte les leçons issues de réalisations similaires, dont celles du PRIASA, en se basant sur des conceptions et approches adaptées aux conditions locales et insulaires.

Tableau 2.2 : Solutions de substitution envisagées et causes du rejet

Solution de substitution	Brève description	Cause du rejet
Réhabiliter les pistes en faisant appel à des entreprises	Recruter des entreprises nationales ou étrangères par appel d'offres, et leur faire réaliser les travaux de pistes	Le recours aux entreprises pour la réalisation de petits tronçons de pistes accidentés et éparpillés augmenterait les coûts de réalisation et les durées d'exécution. Les GIME, déjà formées et équipées, ont en charge l'entretien des pistes de STP, et sont en mesure d'effectuer les travaux de réhabilitation envisagés. Cela permettra une meilleure appropriation, la création d'emplois et une plus grande efficacité que si les travaux étaient réalisés à l'entreprise.
Production vivrière en pluvial	Produire les cultures vivrières strictement en mode pluvial	Malgré une pluviométrie moyenne abondante, STP connaît des périodes de sécheresse de plus en plus longues, notamment dans les zones Nord de l'île de Sao Tomé et de celle de Principe. Le recours à l'irrigation permet d'une part d'étendre et de sécuriser les périodes de production, et d'autre part d'assurer une gestion rationnelle et efficace de la ressource en eau.
Retenir des sites éparpillés au niveau de STP	Intervenir sur de nombreux sites dispersés, sans lien spécifique entre eux	La sélection des sites a privilégié l'intervention sur trois bassins de production ciblés, à travers la mise en place de l'ensemble des infrastructures de production, de stockage et de commercialisation, de façon à accroître l'impact des interventions et à assurer une plus grande cohérence au niveau de la chaîne des valeurs.

2.3. Type de projet

Le PRIASA II est une opération d'investissement financée par un prêt FAD et un don FEM.

2.4. Coût du projet et dispositif de financement

2.4.1 Le coût total du Projet hors taxes et hors douanes est estimé à 14,70 millions d'UC, soit environ 20,69 millions d'USD, répartis entre un prêt du FAD de 11,5 millions d'UC, un don du FEM de 3,503 millions d'USD (environ 2,49 millions d'UC), et une participation du Gouvernement et des bénéficiaires de 0,711 million d'UC, comprenant une contribution aux frais de fonctionnement (Gouvernement et structures associées) et aux travaux non qualifiés (populations). Il est à noter que la lettre d'endossement du FEM/LDCF a été signée par le point focal de STP et que le PIF a été transmis au FEM pour approbation. Le don FEM prendra notamment en charge la lutte contre l'érosion côtière, la promotion des énergies renouvelables, la diffusion de techniques d'irrigation économes en eau, l'action pilote en pisciculture, la réalisation de certaines études et des actions de sensibilisation.

2.4.2 La répartition des coûts du projet est présentée dans les tableaux ci-après, par composantes, par catégories de dépenses et par sources de financement. Un calendrier des dépenses par composantes est également fourni. Le tableau détaillé des coûts du projet et les listes des biens et services du prêt FAD et du don FEM sont présentés en annexe B2 du volume 2.

Tableau 2.3 : Résumé des coûts estimatifs par composante

Composantes	Milliers USD			Milliers d'UC			% Dev.
	M. L.	Devises	Total	M.L.	Devises	Total	
Développement des infrastructures	5 431,8	5 667,6	11 099,5	3 859,5	4 027,1	7 886,6	51,1
Développement des capacités	2 665,0	2 846,3	5 511,3	1 893,6	2 022,4	3 916,0	51,6
Gestion du Projet	1 273,6	459,5	1 733,1	904,9	326,5	1 231,4	26,5
Total du coût de base	9 370,4	8 973,4	18 343,9	6 658,0	6 375,9	13 034,0	48,9
Provision aléas d'exécution	185,9	343,1	529,0	132,1	243,8	375,9	64,9
Provision hausse des prix	945,8	870,4	1 816,3	672,0	618,5	1 290,5	47,9
Coût total du projet	10 502,2	10 186,9	20 689,1	7 462,1	7 238,2	14 700,3	49,2

Tableau 2.4 : Résumé des coûts estimatifs par catégorie de dépense

Catégories de dépenses	Milliers USD			Milliers d'UC			% Dev.
	M.L.	Devises	Total	M.L.	Devises	Total	
Travaux	4 003,6	4 418,9	8 422,4	2 844,7	3 139,7	5 984,4	52,5
Biens	509,6	2 040,9	2 550,6	362,1	1 450,2	1 812,3	80,0
Services	2 667,8	2 284,4	4 952,2	1 895,5	1 623,1	3 518,7	46,1
Fonctionnement	1 005,7	229,3	1 234,9	714,6	162,9	877,5	18,6
Personnel	1 183,8	0,0	1 183,8	841,1	0,0	841,1	0,0
Total du coût de base	9 370,4	8 973,4	18 343,9	6 658,0	6 375,9	13 034,0	48,9
Provision aléas d'exécution	185,9	343,1	529,0	132,1	243,8	375,9	64,9
Provision hausse des prix	945,8	870,4	1 816,3	672,0	618,5	1 290,5	47,9
Coût total du projet	10 502,2	10 186,9	20 689,1	7 462,1	7 238,2	14 700,3	49,2

Tableau 2.5 : Sources de financement par catégorie de dépense (en milliers d'UC)

Catégories	Prêt FAD	Don FEM	GVT	BEN	Total	%
Travaux	4 620,6	1 182,7	0,0	181,1	5 984,4	40,7%
Biens	1 494,7	314,6	0,0	3,0	1 812,3	12,3%
Services	2 914,2	604,5	0,0	0,0	3 518,7	23,9%
Fonctionnement	431,4	17,8	428,3	0,0	877,5	6,0%
Personnel	777,6	34,1	29,4	0,0	841,1	5,7%
Non alloués	1 261,4	335,4	50,2	19,3	1 666,4	11,3%
Coût total du projet	11 500,0	2 489,0	507,9	203,4	14 700,3	100,0

Tableau 2.6 : Calendrier des dépenses par composante (en milliers d'UC)

Composantes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	%
Développement des infrastructures	25,3	1 855,9	3 621,3	2 240,8	912,3	595,2	9 250,7	62,9
Développement des capacités	7,4	1 374,9	1 453,5	689,0	403,7	382,7	4 311,2	29,3
Gestion du Projet	43,7	220,5	195,7	237,6	204,0	236,9	1 138,5	7,7
Coût total du projet	76,4	3 451,3	5 270,4	3 167,4	1 520,1	1 214,8	14 700,3	100,0

Tableau 2.7 : Sources de financement

Sources de financement	Milliers USD			Milliers d'UC			% total
	M.L.	Devises	Total	M.L.	Devises	Total	
Prêt FAD	8 290,6	7 894,4	16 185,0	5 890,7	5 609,3	11 500,0	78,2
Don FEM/LDCF	1 210,5	2 292,5	3 503,0	860,1	1 628,9	2 489,0	16,9
Gouvernement	714,8	0,0	714,8	507,9	0,0	507,9	3,5
Bénéficiaires	286,3	0,0	286,3	203,4	0,0	203,4	1,4
Coût total du projet	10 502,2	10 186,9	20 689,1	7 462,1	7 238,2	14 700,3	100,0

2.5. Zone et bénéficiaires visés par le projet

La zone du Projet couvre tout le territoire de Sao Tomé et Principe dont la superficie totale est de 1.001 km², à l'exception cependant des deux réserves naturelles protégées qui totalisent 295 km². Le climat est tropical avec deux saisons sèches et deux saisons de pluies. La pluviométrie dépasse les 6.000 mm dans le Sud-ouest de São Tomé et n'atteint pas les 900 mm dans le Nord-est, pour une température de 26,5°C. L'île de Sao Tomé est subdivisée en 6 districts et le PRIASA II ciblera plus spécifiquement les districts à fort potentiel agricole de Mé-Zochi, Lobata, et Cantagalo, et interviendra aussi dans le district autonome de Pagué situé sur l'île de Principe. Les actions de sensibilisation et de vulgarisation dans le domaine de la pêche toucheront à des degrés divers l'ensemble des villages de pêcheurs de STP, avec un focus sur ceux ayant déjà bénéficié des infrastructures du PRIASA. Les populations bénéficiaires visées par le Projet sont celles de STP, soit près de 190.000 personnes dont environ 7.500 sur l'île de Principe. De façon plus directe, le projet touchera près de 16.000 producteurs, ainsi que 3.000 pêcheurs et mareyeuses parmi lesquels plus de 40% de femmes, qui bénéficieront d'infrastructures adaptées, d'un renforcement de leurs capacités et d'un accroissement de leurs revenus. Plus de 200 agents des services techniques et de l'administration dont un tiers de femmes bénéficieront aussi de formations techniques ciblées destinées à leur permettre d'acquérir les connaissances indispensables à l'introduction des nouvelles technologies.

2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet

Les missions d'identification et de préparation tenues en 2014 par la Banque ont organisé de nombreuses rencontres pour s'entretenir avec les producteurs, les pêcheurs, les associations de femmes, la société civile, les ONG, les acteurs gouvernementaux et les partenaires au développement. De nombreuses visites ont été effectuées sur le terrain au niveau de sites potentiels d'intervention et sur des sites ayant fait l'objet de réalisations antérieures. Ces visites ont permis d'échanger avec les communautés concernées et de mieux cerner les difficultés qu'elles rencontraient. En janvier 2015, ont été organisés des ateliers d'échanges participatifs pour une meilleure identification des activités et des modes opératoires du PRIASA II. A cette occasion, les principales thématiques du projet (irrigation, pistes rurales, appui conseil agricole, pêche artisanale, transformation, évolution du CIAT et du CATAP) ont fait l'objet de discussions, entre toutes les parties prenantes dont des représentants des producteurs et pêcheurs, ainsi que des organisations féminines. Un consultant individuel international a ensuite poursuivi cette réflexion en rencontrant les différents acteurs, en vue de consolider le document de préparation. Les résultats finaux de ces travaux ont été présentés lors d'un atelier de validation organisé durant la mission d'évaluation en mars 2015 et rassemblant l'ensemble des parties prenantes. Le dispositif opérationnel mis en place et les organes de pilotage et d'orientation du projet favoriseront la poursuite de cette approche participative et inclusive, qui veillera aussi à associer pleinement les femmes et les collectivités locales.

2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet

Le portefeuille de la Banque à STP comprend cinq opérations, pour un montant approuvé de 12,67 millions d'UC. Le PRIASA (5 millions d'UC) qui clôturera le 31 décembre 2015, affiche de bons indicateurs de performance (note de 2,54 ; taux de décaissement de 86% au 15 avril 2015) et a permis d'obtenir des résultats significatifs dans de courts délais : (i) réhabilitation de 23 km de pistes, (ii) réalisation de 6 réseaux d'irrigation (330 ha), (iii) réhabilitation de 6 petites unités de transformation, (iv) modernisation d'un marché à poisson et construction d'une rampe de débarquement, (v) installation de 4 chambres froides et de 3 fabriques à glace pour la conservation du poisson, (vi) modernisation et équipement du CIAT et du CATAP, (vii) construction des nouveaux locaux de la Direction de la Pêche, etc. Le projet d'appui à l'élevage – phase II (PADE II) a clôturé en décembre 2013, avec des résultats appréciables en termes d'infrastructures réhabilitées, d'introduction de reproducteurs bovins améliorés et d'organisation des éleveurs. Ce projet a fait l'objet d'un rapport d'achèvement en juin 2014, qui a souligné l'importance d'une bonne qualité à l'entrée, de modes d'acquisition tenant compte du contexte insulaire, et des besoins indispensables en termes de renforcement de capacité. Ces leçons et celles issues des revues de l'ensemble du portefeuille et de l'exécution du PRIASA ont été intégrées dans la conception du présent projet. Le tableau ci-après résume les principales leçons prises en compte.

<i>Leçon tirée</i>	<i>Mesure adoptée pour le PRIASA II</i>
Difficultés et coûts des acquisitions du fait de l'insularité	Recours au manuel de procédures FIC, modes d'acquisition adaptés au contexte, élaboration de protocoles avec des structures qualifiées.
Faiblesse des capacités et des institutions	Assistance technique ponctuelle, visites à l'extérieur, formation du personnel de la DGP et du MADR, études et réflexions stratégiques.
Insuffisante prise en compte de l'approche genre dans l'exécution des projets	Désignation d'un point focal « genre » au sein de l'Institut national pour la promotion de l'égalité et de l'équité de genre (INPG), actions et quotas ciblés pour les femmes.
Insuffisante appropriation par les populations et communautés de pêcheurs	Démarche participative, critères de sélection imposés pour le choix des sites, implication des collectivités locales (mairies) et services décentralisés (CADR), renforcement de l'appui à la structuration, nombreuses formations prévues, recours à des ONG spécialisées.
Retards constatés dans les activités pêche du PRIASA I	Préparation des dossiers d'acquisition PRIASA II dès 2015, implication plus forte de MARAPA, assistance technique apportée à la DGP, incorporation d'un spécialiste en pêche dans les missions de la Banque.
Insuffisante coordination dans le cadre du PRIASA I	Mise en place d'un comité d'orientation avec des réunions trimestrielles, désignation de points focaux dont un à Principe.

2.8. Principaux indicateurs de performance

Le suivi évaluation interne des activités du projet et des indicateurs du cadre logique, sera assuré par le spécialiste en suivi-évaluation de l'UGP, en liaison étroite avec l'ensemble des partenaires et ONG associés. Un accent particulier portera sur le ciblage des paramètres pouvant être collectés et suivis en interne, et à ceux se rapportant spécifiquement aux femmes (désagrégation systématique des données). A partir de la situation de référence, le suivi couvrira notamment : (i) le niveau des productions et captures (tonnes) et les rendements des cultures (t/ha) ; (ii) l'accroissement des revenus des exploitants et pêcheurs, dont ceux des jeunes et des femmes ; (iii) le nombre d'emplois créés (travaux routiers selon le dispositif GIME, installation de femmes et de jeunes par le biais du CATAP, activités dans le cadre des chaînes de valeur, etc.) ; (iv) le taux de réalisation des infrastructures (km de pistes, nombre d'infrastructures agricoles et de pêche par type, etc.) ; (v) les superficies bénéficiant de l'irrigation (hectares) dont celles profitant aux femmes (%) ; (vi) l'organisation effective des

formations (nombre de personnes formées, avec prise en compte du genre) et l'implication des femmes dans les instances de décision (%), (vii) les impacts sociaux globaux découlant du projet, dont ceux relatifs au désenclavement (pistes) et à la nutrition (approvisionnement des cantines scolaires, éducation nutritionnelle). Des enquêtes de mesures d'impacts seront réalisées périodiquement, intégrant des focus groupes uniquement féminins. Les différentes missions de supervision, de revue du portefeuille et les rapports d'activités périodiques de l'UGP et des partenaires rendront compte du niveau d'atteinte des indicateurs.

III – Faisabilité du projet

3.1. Performance économique et financière

3.1.1 Hypothèses et méthodologie : L'Analyse financière du projet a été effectuée sur la base Avantages/Coûts (A/C) des cash-flows additionnels des modèles de productions maraichères résultant des aménagements liés à l'irrigation, des productions halieutiques et des activités des unités de transformation des produits mises en place par le projet. Les hypothèses retenues sont : (i) la période d'évaluation de l'impact du projet est de 25 ans correspondant à la durée optimale d'exploitation des investissements ; (ii) le coût d'opportunité du capital est estimé à 12% ; (iii) les prix, les rendements et les coûts de production moyens de l'année 2014 ont été utilisés pour la situation de référence ; (iv) le coût estimé du projet ; et (v) les taxes, les subventions et les transferts ont été retirées des prix et coûts économiques (de référence) à l'aide d'un coefficient de conversion de 0.95. Les hypothèses et calculs détaillés de l'analyse économique et financière sont présentés en annexe B7 du Volume 2. Ces hypothèses ont permis d'obtenir les résultats ci-après.

Tableau 3.1 : Principales données économiques et financières

<i>VAN (scénario de base : taux d'actualisation de 12%)</i>	20,84 millions d'USD
<i>TRE (scénario de base)</i>	22,29 %

3.1.2 Performance financière : le PRIASA II a un impact financier positif sur les revenus des bénéficiaires et les ménages dans les zones cibles. En termes de revenus, le projet bénéficiera directement à environ 1.500 producteurs, appuyés par les travaux sur les réseaux d'irrigation, et indirectement à près de 1.100 exploitations de la zone d'emprise des pistes de desserte réhabilitées. En année de croisière, les revenus des petites et grandes exploitations sont estimés respectivement à 2.722 USD et 5.647 USD. Les pêcheurs enregistrent une réduction de 20% de perte des captures évaluée à environ 500 USD par pêcheur. Au volet transformation, les trois unités de transformation amélioreront de plus de 15% leur niveau de rendement réalisant ainsi une hausse de revenu de 500 USD par tonne de produit fini.

3.1.3 Performance économique : Les indicateurs de performance sont bons. Le taux de rentabilité économique de base (TRE) s'établit à 22,29% pour une VAN de 20,84 millions d'USD et un ratio A/C de 1,97. A court terme, l'effet du projet se traduira par la création d'environ 3.000 emplois temporaires pour exécuter les travaux d'infrastructure dans l'agriculture, la pêche et la transformation. A terme, le PRIASA II aura un impact sur l'emploi par la création ou la consolidation d'environ 7.000 emplois directs permanents dans les secteurs de l'agriculture, la pêche et la transformation. De façon durable, les retombées comprennent l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables (femmes et jeunes), et touchent au moins 6.000 élèves à travers le programme des cantines scolaires.

3.1.4 **Analyse de sensibilité** : Les tests de sensibilité ont été conduits sur les paramètres à risque que sont les prix, les rendements (variations successives de 5 à 20%) et leur impact a été estimé sur les indicateurs de performance économique et financière (TRE, ratios A/C et VAN) du projet. Les valeurs seuils de rentabilité sont atteintes au-delà de 10% pour les baisses de prix et au-delà de 15% pour les baisses de rendements. Les indicateurs de performance sont stables. Les résultats détaillés de l'analyse de sensibilité sont présentés dans l'annexe B7, paragraphe 7.4.3 du volume 2.

3.1.5 Les résultats de l'analyse financière et économique indiquent que le PRIASA II mérite d'être soutenu par l'investissement de la Banque.

3.2. Impact environnemental et social

3.2.1 **Environnement** : Au vu des impacts négatifs non significatifs pouvant être annihilés par des mesures correctives appropriées, le projet PRIASA II a été classé en catégorie environnementale II. Un plan d'atténuation des impacts, partie intégrante du Plan de gestion environnemental et social (PGES), a été élaboré et sera mis en œuvre dans le cadre du Projet, pour un montant d'environ 570.000 UC. La surveillance environnementale sera conduite par la DGA qui a autorité en la matière à STP, tandis que le suivi associera un comité rassemblant des représentants des services techniques et localités concernés. Le plan d'atténuation portera essentiellement sur les risques environnementaux liés aux travaux de construction des bâtiments, de mise en place des réseaux d'irrigation et de réhabilitation des pistes agricoles (défrichements localisés, terrassements, poussière, nuisances de chantier, etc.), et à l'exploitation des superficies irriguées (utilisation des intrants agrochimiques, maladies d'origine hydrique, etc.). Le résumé du PGES a été publié sur le site de la Banque le 28 avril 2015 et peut être consulté sur : <http://www.afdb.org/en/documents/document/sao-tome-et-principe-projet-de-rehabilitation-des-infrastructures-d-appui-a-la-securite-alimentaire-projet-2-priasa-ii-resume-pges-04-2015-52528>.

3.2.2 Au cours des travaux, les principales mesures d'atténuation consisteront à faire appliquer les prescriptions techniques spécifiques prévues dans les DAO (gestion des déchets, information et sensibilisation, mesures de sécurité et d'hygiène, remise en état des zones d'emprunt, etc.). Il s'agira aussi durant les travaux, d'informer et d'impliquer les populations concernées, dont les groupements de producteurs et les associations de pêcheurs. Durant la phase d'exploitation, le projet assurera la formation des agriculteurs sur l'utilisation raisonnée des pesticides et fertilisants, et développera les bonnes pratiques et le recours aux engrais organiques. Afin de préserver la fertilité des sols et la ressource en eau, le projet développera les techniques de CES/DRS (150 ha) et l'irrigation goutte à goutte, ce qui favorisera le maintien des sols et les économies en eau. Le projet renforcera la capacité de tous les acteurs, afin de favoriser des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement. L'incidence des maladies d'origine hydrique sera atténuée par les actions d'éducation sanitaire, de diffusion des notions de prophylaxie, d'hygiène et d'assainissement du milieu.

3.2.3 En plus du plan d'atténuation des impacts, il sera mis en œuvre un programme de bonification des impacts positifs du PRIASA II. Parmi les impacts positifs engendrés par le projet, on peut souligner au niveau du milieu humain : la création d'emplois surtout pour les jeunes, l'augmentation et la diversification de la production végétale et halieutique, une meilleure nutrition des enfants et des femmes, le renforcement du capital infrastructurel local, l'accroissement des revenus des femmes et des groupes vulnérables, l'amélioration des conditions de vie, un meilleur accès aux services de base grâce au désenclavement. Les différentes activités mises en œuvre dans le cadre de l'appui à la sécurité alimentaire et

nutritionnelle, en particulier celles relatives à la transformation (mise en place et modernisation d'unités), à la conservation (renforcement de la chaîne du froid), à la promotion (démonstrations culinaires) et au contrôle des produits, contribueront à mettre à la disposition des consommateurs des produits plus diversifiés et de meilleure qualité. Les actions menées en matière de sensibilisation environnementale et d'appui au suivi et à la surveillance des pêches favoriseront la promotion de pratiques responsables. Les réflexions thématiques, l'amélioration du cadre législatif et le développement de nouvelles compétences contribueront à permettre au Pays de faire face aux défis en matière de développement économique durable, dans un contexte d'insularité.

3.2.4 Changements climatiques : Du fait de son caractère insulaire, de sa petite taille et de ses côtes basses à grande concentration humaine, STP est très vulnérable aux changements climatiques. De nombreuses activités socio-économiques s'effectuent sur la côte qui concentre bon nombre d'infrastructures. Le pays s'est doté en 2005 d'une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques qui a permis de faire un état des lieux sur les risques encourus et les mesures à entreprendre. L'accroissement des températures, l'augmentation du niveau de la mer et l'intensification des perturbations climatiques constituent des risques potentiels dont certains effets sont déjà observés (cas de l'érosion côtière). Les changements climatiques pourraient aussi avoir des conséquences sur la composition spécifique des ressources halieutiques et leur répartition. Dans le secteur agricole, la tendance au rallongement de la saison sèche et à l'intensification des pluies torrentielles constitue une menace potentielle pour la sécurité alimentaire et la tenue des sols. Parmi les mesures spécifiques qu'adressera le projet pour atténuer ces risques, grâce notamment au financement FEM/LDCF, il convient de citer celles liées au développement de l'irrigation (mise en place de réseaux, construction de réservoirs et bassins, diffusion de kits d'irrigation goutte à goutte), à la promotion d'itinéraires techniques résilients et de variétés adaptées, à la sécurité en mer des pêcheurs grâce à l'appui au centre de suivi et l'acquisition d'équipements de sécurité pour les pêcheurs, aux actions pilotes en matière de lutte contre l'érosion côtière, aux activités de sensibilisation.

3.2.5 Genre : En 2012, à STP, la pauvreté continue à affecter plus les femmes (71,3%) que les hommes (63,4%). La part de femmes ayant un revenu mensuel inférieur au salaire minimum garanti (44,5%) est deux fois supérieure à celle des hommes (20,8%). Sur l'ensemble de la population du pays, 41,2% des chefs de ménage sont des femmes, ce qui constitue un des taux les plus élevés en Afrique. En milieu rural, les femmes effectuent de multiples activités, et sont fortement représentées dans les secteurs de l'agriculture (transformation, commercialisation, etc.) et de la pêche (mareyeuses). Elles représentent plus de 90% des effectifs au niveau de la commercialisation du poisson, plus de 80% des commerçants des produits vivriers et maraîchers, et plus de 90% des opérateurs au niveau de la transformation artisanale des produits agricoles et halieutiques. Le projet apportera une attention toute particulière aux femmes, souvent insuffisamment formées et dépourvues d'équipements. Le projet appuiera notamment, conformément au profil genre réalisé pour PRIASA I et qui sera actualisé pour le projet II, l'organisation des activités des mareyeuses, transformatrices et commerçantes. Aussi, le projet, en plus du soutien à la transformation agricole et halieutique, appuiera les femmes à mieux s'organiser dans la production et dans la commercialisation, et aidera au développement des coopératives et associations féminines. Le projet, en collaboration avec l'Institut national pour la promotion du genre (INPG), mettra également en œuvre des formations sur l'équité du genre à l'endroit des différentes parties impliquées (personnel du projet, services techniques, structures partenaires, ONG, etc.). Un point focal sera désigné au niveau de l'INPG afin d'appuyer une bonne intégration de la question du genre lors de l'exécution du PRIASA II. Au total ce sont plus de 7.600 femmes

qui seront directement appuyées par le projet (40% des bénéficiaires). Un montant de près de 3,5 millions d'UC (23,7% du coût total du projet) sera directement alloué aux activités en faveur des femmes et des enfants, sans comptabiliser certaines infrastructures collectives telles que les pistes qui profiteront à l'ensemble des communautés.

3.2.6 Social : La dynamisation et le désenclavement de bassins de productions vivrières, impulsés par le projet, constitueront une contribution au maintien des jeunes en zone rurale, et à la réduction des problèmes de chômage et de pauvreté des ménages et des enfants, fréquents dans les centres urbains. En réhabilitant ou construisant un certain nombre d'infrastructures essentielles, tout en assurant le renforcement des capacités des acteurs concernés, le projet favorisera non seulement la production alimentaire, mais contribuera aussi à l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier au niveau du désenclavement et d'accès aux services socioéconomiques, des conditions d'hygiène des produits mis en marché, et de l'organisation sociale et communautaire. Le projet participera aussi à l'amélioration du statut nutritionnel de groupes vulnérables, notamment les enfants de moins de cinq ans et les femmes en âge de procréer. Près de 6.000 enfants des écoles bénéficieront de l'appui apporté à 12 cantines scolaires. La mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du PRIASA II contribuera sur une base durable à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'accroissement des revenus et partant à la réduction de la pauvreté des populations rurales de Sao Tomé et Principe.

3.2.7 Réinstallation forcée : Les activités du PRIASA II n'induisent aucun déplacement de populations, ni leur réinstallation.

IV – Exécution

4.1. Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 Modalités d'exécution : La mise en œuvre du nouveau projet sera confiée à l'équipe en charge du PRIASA en cours d'achèvement. Cette équipe autonome (UGP) est basée à Sao Tomé et constituée d'un coordonnateur, d'un responsable de suivi-évaluation, d'un chargé des acquisitions, d'un comptable et de personnels d'appui. Elle est placée sous la tutelle du MADR et dispose de l'expérience requise. Elle sera étoffée par deux assistants (comptabilité et opérations), pour tenir compte de l'accroissement du volume des activités. Comme pour le premier projet du PRIASA, la mise en œuvre des activités s'appuiera sur les structures ayant l'expertise opérationnelle et ayant démontré leur savoir-faire : Direction générale des pêches et MARAPA pour les activités relatives aux ressources halieutiques ; Services du MADR et FIC pour les infrastructures agricoles et les activités relatives aux productions agricoles ; FIC, INAE et GIME pour les travaux relatifs aux pistes rurales ; CATAP et CADR pour les activités de formations techniques et d'appui conseil ; et CIAT pour les activités de recherche développement et de contrôle des produits. Des ONGs (ADAPA, AZATONA, ALIZEI) viendront renforcer la conduite des actions d'animation, de formation et de structuration des producteurs autour des chaînes de valeur et du secteur de la transformation. Des points focaux seront désignés au sein des structures concernées, pour faciliter la mise en œuvre. De même, un point focal sera désigné à Principe pour un meilleur suivi des activités sur cette île, et un autre à Sao Tomé au sein de l'INPG pour la prise en compte des aspects liés au genre et à la nutrition. Pour faciliter la communication et la confection des dossiers en français, l'UGP bénéficiera de l'assistance ponctuelle d'un traducteur. Le comité de pilotage mis en place dans le cadre du PRIASA I sera reconduit et constituera l'instance supérieure d'orientation du PRIASA II. Il sera présidé par le Ministre du MADR ou un représentant désigné et son secrétariat sera assuré par le Coordinateur du projet. Il comprendra des représentants désignés

du Ministère du plan et des finances, du Ministère de l'économie et du commerce/direction de la pêche, du Ministère des travaux publics et des infrastructures, de la Direction générale de l'environnement, du FENAPA et de la FONG. Il comprendra également un représentant du Secrétariat régional de l'économie de la Région Autonome de Principe.

4.1.2 Procédures d'acquisitions : Toutes les acquisitions de biens, de travaux et de services de consultants financées sur les ressources de la Banque se feront conformément aux «Règles et procédures de la Banque pour l'acquisition de biens et travaux», (édition de mai 2008, révisée en juillet 2012), et aux «Règles et procédures de la Banque pour l'utilisation de consultants», (édition de mai 2008, révisée en juillet 2012), en utilisant les dossiers types d'appel d'offres pertinents de la Banque ainsi qu'aux dispositions énoncées dans les différents accords de financement. Pour les travaux communautaires agricoles (pistes, réseaux d'irrigation, bâtiments, serres, marchés, etc.), le projet fera recours au dispositif du FIC, sur la base du manuel de procédures pour les travaux communautaires existant qui sera ajusté pour les besoins de ce nouveau projet et soumis à l'approbation de la Banque. Le projet établira des conventions et protocoles avec certaines directions, structures et ONG, tenant compte de leur expertise et savoir-faire uniques (encadrement des pêcheurs et mareyeuses, structuration des OP, transformation des produits, vulgarisation agricole). Les autres acquisitions seront conduites par l'UGP, en étroite collaboration avec les directions techniques et entités bénéficiaires. L'expérience du PRIASA et les leçons des projets clôturés ont montré l'importance et l'efficacité de dispositifs d'acquisition souples et ciblés, dans le contexte spécifique de STP. Le résumé des modalités de passation des marchés figure en annexe IV et les modes détaillés de passation des marchés sont présentés à l'annexe B5 du volume 2.

4.1.3 Gestion financière : La Banque a procédé à l'évaluation des systèmes de gestion du PRIASA et du FIC, pour la mise en œuvre du projet proposé. Cette évaluation a inclus la revue du budget, de la comptabilité, des contrôles internes, du flux des fonds, des rapports financiers et des audits. Elle a révélé que les dispositions actuelles satisfaisaient aux exigences minimales de la Banque en vue d'assurer que les fonds alloués au financement du projet seront utilisés de façon économique et efficace et pour l'objet prévu. Le risque global de gestion financière est estimé « modéré ». Cependant, un plan d'action a été établi et devra être mis en œuvre durant les délais fixés afin d'assurer un environnement optimal en matière de comptabilité, de contrôle interne et de reporting.

4.1.4 La gestion financière du projet sera mise en œuvre par les équipes dédiées du PRIASA et du FIC. Ces deux entités ont l'expérience de la gestion financière des opérations financées par la Banque, car elles gèrent actuellement le projet actif PRIASA. Les dispositions proposées en matière de gestion financière sont similaires à celles du PRIASA en cours. La performance financière globale du projet est satisfaisante, et le système en place permet de produire les états financiers nécessaires au contrôle et à la gestion efficace du projet. De plus, le projet produit des états d'avancement trimestriels, le système de contrôle interne fonctionne correctement et il n'y a pas de rapports d'audit en retard. Cependant, il a été relevé quelques insuffisances dans la mise à disposition des fonds de contrepartie, un besoin de renforcer l'équipe en recrutant un aide-comptable, et aussi quelques améliorations techniques mineures à apporter au système comptable et en matière de contrôle interne. L'UGP a pris les dispositions appropriées pour corriger ces insuffisances et les supervisions régulières de la Banque permettront de s'assurer de la conformité des mesures de contrôle interne.

4.1.5 Le système comptable du projet sera le système automatisé actuellement utilisé pour la comptabilité des ressources et dépenses du PRIASA. Ce système permet de générer les rapports nécessaires pour contrôler et gérer efficacement l'évolution du projet. L'agence

d'exécution produira des rapports d'avancement consolidés trimestriels au plus tard dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre, et incluant les sources de financement et projections de dépenses. Les états financiers du projet seront audités annuellement par un cabinet qualifié indépendant, selon les termes de référence approuvés par la Banque. L'audit sera conduit conformément aux normes internationales en matière d'audit telles que promulguées par la Fédération internationale des auditeurs (IFAC). Le rapport d'audit accompagné de la lettre adressée à la Direction devra être soumis à la Banque dans les six mois suivant l'année fiscale auditée.

4.1.6 Décaissements : Les décaissements sur les ressources FAD et FEM, se feront à travers trois méthodes : (i) la méthode de paiement direct, (ii) la méthode du compte spécial, et (iii) la méthode de remboursement. La méthode de paiement direct sera utilisée pour financer les dépenses éligibles sur les contrats relatifs aux catégories de travaux, biens et services. La méthode du compte spécial sera utilisée pour financer les dépenses de faible valeur notamment, celles liées au fonctionnement, aux salaires et indemnités du personnel du projet, aux formations directement mises en œuvre par le projet. Au titre de cette méthode, il sera procédé au niveau national, à l'ouverture de deux comptes spéciaux distincts (FAD et FEM) dans une banque de la place acceptable pour la Banque, et qui serviront également à alimenter deux sous comptes logés au niveau du FIC et destinés au règlement des dépenses se rapportant aux infrastructures communautaires (financements FAD et FEM). La preuve de l'ouverture des deux comptes constituera la condition du 1^{er} décaissement. A l'exception des dépenses du FIC, le règlement des dépenses se rapportant aux prestations des consultants, des entreprises et des fournisseurs, sera effectué le plus souvent par paiement direct. La méthode de remboursement sera utilisée, après accord préalable de la Banque, pour rembourser au projet les dépenses éligibles préfinancées sur les fonds de contrepartie. Les dispositions prévues au manuel des décaissements s'appliqueront intégralement pour la gestion et la justification des ressources décaissées.

4.2. Suivi

Le comité de pilotage du PRIASA sera reconduit et constituera l'instance supérieure d'orientation du projet II. Pour améliorer la coordination et la planification des activités, un comité technique rassemblant les principaux partenaires du projet sera mis en place et se réunira chaque trimestre. Le suivi évaluation interne des activités du projet sera assuré par le responsable du suivi-évaluation de l'UGP, en liaison avec les différents services et partenaires concernés (DGP, MARAPA, FIC, INAE, CIAT, CATAP, etc.). L'actuel système de suivi évaluation du PRIASA sera ajusté pour les besoins du projet. L'UGP bénéficiera de l'appui d'un consultant spécialisé qui aidera à l'établissement de la situation de référence. L'UGP produira des rapports trimestriels et annuels d'activités, faisant notamment ressortir les taux d'exécution des différentes composantes, en rapport avec les indicateurs de performance du cadre logique. Des données désagrégées par genre seront systématiquement intégrées au dispositif de suivi-évaluation, de même qu'un système d'information géographique simple sera mis en place. Une attention particulière sera portée aux impacts obtenus, en impliquant fortement les partenaires présents sur le terrain. Au moins deux missions d'évaluation externe seront organisées chaque année par le MADR. Le projet sera également supervisé par le FAD à travers des missions de supervision périodiques (objectif visé de deux supervisions par an dont une à Principe). Une revue à mi-parcours sera réalisée au cours l'année 3, par l'intermédiaire d'un cabinet d'ingénieur-conseil. A la clôture du projet, la Banque et le Gouvernement produiront alors un rapport d'achèvement du PRIASA II, dans les délais requis. Les principales étapes de la mise en œuvre sont résumées ci-après.

<u>Activités</u>	<u>Date / période</u>	<u>Responsables</u>
Approbation prêt FAD et don FEM	juin 2015	FAD
Signature prêt FAD	juillet 2015	FAD/GVT
Mise en vigueur prêt FAD	août 2015	FAD/GVT
Approbation/signature don FEM	2 nd semestre 2015	FEM
Lancement du projet	novembre 2015	FAD/GVT/UGP
Préparation des DP et DAO UGP	2 nd semestre 2015	UGP
Préparation des DP et DAO Pêche	juillet 2015 – déc. 2016	DGP/UGP
Préparation des DP et DAO Infrastruct.	juillet 2015 – déc. 2016	FIC/UGP/INAE
Réalisation des travaux et prestations	2016 – 2020	Entrepr./GIME/Bur./UGP
Revue à mi-parcours	avril 2018	FAD/GVT/UGP
Date de clôture du Projet	31 décembre 2020	UGP/GVT/FAD
Rapport d'achèvement	1 ^{er} semestre 2021	FAD/GVT

4.3. Gouvernance

Des progrès ont été réalisés ces dernières années en matière de gouvernance, en ce qui concerne la «gestion macroéconomique», la «politique budgétaire», l'«égalité hommes-femmes», la «qualité de la gestion budgétaire et financière» ou encore la «transparence, l'obligation de rendre compte et la corruption». Le secteur privé de STP reste étrié et peu développé, comprenant principalement des microentreprises actives dans les secteurs du commerce, de la pêche et du tourisme. Des lois, règlements et procédures concernant les investissements, difficiles à appliquer, entravent l'activité du secteur privé. Il existe peu de partenariats public-privé à STP, principalement à cause de l'absence d'un dispositif juridique et institutionnel adéquat pour de tels partenariats. Les faibles capacités des administrations contribuent à l'insuffisante performance de STP en matière de gouvernance, avec comme conséquence les retards dans la réalisation des objectifs de développement du pays. Dans le cadre de l'exécution du PRIASA II, et en vue d'atténuer les risques liés aux insuffisances et à l'instabilité de l'administration, il a été opté de recourir à l'UGP existante et expérimentée du PRIASA pour gérer le projet, et à des mécanismes désormais éprouvés tels que le FIC pour une partie de la passation des marchés. En matière de législation, le projet prévoit des appuis au cadre réglementaire dans les domaines de l'exportation et de la promotion des coopératives. Il entend aussi développer l'initiative privée par la réalisation d'études de faisabilité et la mise en place de mécanismes d'appui (énergie renouvelable, irrigation goutte à goutte, abris-serres, etc.) régis par des critères de sélection des promoteurs.

4.4. Durabilité

4.4.1 La mise en œuvre des activités, coordonnée par l'UGP, relèvera d'associations et d'organisations existantes ou mises en place avec l'aide du projet. Ces communautés seront étroitement impliquées dans le processus de planification participative, et apporteront, une contribution physique. La question de la durabilité des actions mises en œuvre, notamment l'entretien et la gestion des infrastructures, constitue une préoccupation centrale dans la conception du projet qui se traduit notamment par deux composantes indissociables portant sur les « infrastructures » d'une part, et sur le « développement de capacités » d'autre part. Dans le secteur de la pêche, le PRIASA II appuiera l'émergence de Groupements d'intérêt économiques (GIE) et de coopératives professionnalisés dont COPAFRESCA, aptes à prendre en charge progressivement l'organisation des différents maillons de la filière. Au niveau agricole, l'organisation des producteurs et des transformateurs sera renforcée, par la création de groupement d'irrigants et l'appui à la structuration des filières. Les enquêtes et études qui seront menées avant toute intervention, afin notamment de valider définitivement les sites

proposés, et l'accompagnement prévu des producteurs par le CADR, le FIC et des ONG expérimentées, visent en premier lieu à garantir à terme la durabilité des actions entreprises.

4.4.2 Les pistes rurales seront réhabilitées selon les normes définies par l'INAE, en privilégiant l'utilisation de matériaux locaux et les compétences locales (GIME). Quatre fédérations régionales rassemblent actuellement 31 GIME qui comptent plus de 1.600 cantonniers, et qui sont dotés d'un parc d'équipements. En matière d'irrigation, les réseaux seront majoritairement de type gravitaire, tirant profit des nombreux reliefs et sources d'eau, et limitant les charges de fonctionnement. La réalisation à titre pilote d'un bassin de collecte des eaux, en complément des réservoirs diffusés, répond au souci de garantir une disponibilité suffisante en eau, tout en fournissant des exemples reproductibles. Pour la pêche artisanale, le type et la dimension des infrastructures retenues (marchés, chambres froides, machines à glace, etc.) ont été adaptés aux capacités des bénéficiaires, en tenant compte des contraintes de gestion et sur la base des expériences passées. Il a été tenu compte des insuffisances du réseau électrique national, en privilégiant les sites desservis en énergie. La construction et l'équipement d'unités de production de glace constitue aussi un palliatif aux incertitudes de l'alimentation en courant électrique. Le projet favorisera aussi le recours aux énergies renouvelables en appuyant l'équipement de sites pilotes à travers un fonds incitatif.

4.5. Gestion des risques

Des lourdeurs et retards dans l'acquisition, les pratiques individualistes des producteurs et pêcheurs, les faiblesses en ressources humaines et institutionnelles pourraient jouer négativement à la fois sur le respect du calendrier et sur l'atteinte des résultats du PRIASA II. Ces risques seront toutefois minimisés par les dispositions respectives suivantes : (i) pour les acquisitions des infrastructures agricoles, il sera fait recours au manuel de procédure communautaire déjà élaboré et qui sera ajusté, tandis que les modes d'acquisition prévus tiennent compte du contexte insulaire ; (ii) en matière d'organisation et de structuration des producteurs et des pêcheurs, le PRIASA II, en lien avec le MADR et la DGP et avec l'implication d'ONG expérimentées, intensifiera l'accompagnement apporté aux diverses communautés ; il sera également tenu compte de leur engagement et motivation pour la sélection définitive des sites d'intervention ; (iii) concernant les ressources humaines, l'équipe du projet est déjà en place, familiarisée aux procédures de la Banque et dotée d'une autonomie financière ; elle sera renforcée par des compétences additionnelles (aide-comptable, assistant aux opérations, points focaux) et par la mise en place d'un comité technique rassemblant les principaux partenaires et qui se réunira chaque trimestre.

4.6. Développement des connaissances

Le PRIASA à travers notamment sa composante « Développement des capacités » contribuera à la formation et à la consolidation des connaissances des différents acteurs, dont en premier lieu les producteurs et pêcheurs, grâce notamment à l'appui apporté par des ONG spécialisées en matière de structuration et d'organisation. Plus spécifiquement le projet consolidera, au sein de l'administration saotoméenne, l'émergence de nouvelles expertises spécifiques dans le domaine de l'irrigation et les nouvelles technologies de production agricole et de la pêche, grâce à la poursuite de missions d'assistance technique et de formation. Dans le domaine du conditionnement, de la chaîne du froid, du contrôle et de la certification des produits, l'acquisition d'équipements spécifiques sera systématiquement accompagnée de la formation en gestion, exploitation et maintenance, des techniciens spécialisés, incluant des séjours à l'étranger. De nouveaux modules de formation seront mis en place et vulgarisés dans le cadre de l'appui apporté au Centre de perfectionnement agro-pastoral (CATAP) qui sera mis en

réseau avec d'autres pays lusophones. Un accent particulier sera portée sur l'agriculture biologique, la biodiversité, l'écotourisme, les pratiques responsables, etc. Aussi, le recours à l'INAE et aux GIME pour la réalisation des pistes rurales permettra de consolider l'émergence d'une expertise nationale et de PME dotées des compétences techniques nécessaires. La consolidation du système des statistiques agricoles et de la pêche, renforcera le suivi des rendements et productions agricoles, et assurera une meilleure connaissance des ressources halieutiques. D'un point de vue méthodologique et opérationnel, la Banque capitalisera en matière d'approche et de procédures en milieu insulaire et dans le contexte du changement climatique.

V – Cadre juridique

5.1. Instrument juridique

Le cadre légal du projet sera un Accord de prêt FAD et un Protocole d'accord de don FEM entre la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe et respectivement le FAD et la Banque, en sa qualité d'agence d'exécution du FEM.

5.2. Conditions associées à l'intervention du Fonds et de la Banque

5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt et du don : L'entrée en vigueur du prêt FAD sera subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des conditions prévues à la section 12.01 des Conditions Générales applicables aux accords de prêt et accords de garantie du FAD. L'entrée en vigueur du don FEM sera subordonnée à la signature par le Donataire et la Banque du protocole d'accord y afférent.

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement : Le premier décaissement du prêt FAD et du don FEM sera subordonnée respectivement à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt FAD et du Protocole d'accord de don FEM, conformément aux dispositions mentionnées ci-avant, et à la preuve de la réalisation, à la satisfaction de la Banque et du FAD, tant sur la forme que sur le fond, de la condition suivante : fournir à la Banque et au FAD la preuve de l'ouverture de deux comptes dans une banque commerciale jugée acceptable par la Banque et le FAD, destinés à recevoir les ressources du prêt FAD et du don FEM (cf. 4.1.6).

5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.

VI - Recommandation

La Direction recommande: (i) que les Conseils d'administration de la Banque et du Fonds approuvent l'octroi, à la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe, sur les ressources du FEM/LDCF, d'un don d'un montant maximum ne dépassant pas 3,503 millions d'USD et (ii) que le Conseil d'administration du Fonds approuve la proposition visant l'octroi d'un prêt FAD de 11,5 millions d'UC à la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe; et, pour l'objet et selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

ANNEXE I:

Indicateurs socio-économiques comparatifs de Sao Tome et Principe

Indicateur	Année	Sao T. & Principe	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés	Charts
* Indicateurs de base						Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)
Superficie (000 Km²)		1,0	30 046,4	80 976,0	54 658,4	
Population totale (millions)	2014	0,2	1 136,5	5 628,5	1 068,7	
Population urbaine (% of Total)	2014	64,7	40,6	44,8	77,7	
Densité de la population (au Km²)	2014	183,3	35,4	66,6	23,1	
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2013	1 470,0	1 969,6	2 780,3	39 688,1	
Participation de la Population Active - Total (%)	2009	28,2	32,7	0,0	0,0	
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2014	38,0	42,6	39,8	43,3	
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2007	0,6	0,5	..	0,9	
Indice de développement humain (rang sur 169 pays)	2012	144,0	
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2001	28,2	..	25,0	..	
* Indicateurs Démographiques						Taux d'accroissement de la population totale (%)
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2014	2,5	2,5	1,4	0,7	
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2014	3,5	3,4	2,4	1,0	
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2014	41,5	40,8	29,2	17,7	
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2014	3,3	3,5	6,0	15,3	
Taux de dépendance (%)	2014	72,7	77,3	52,8	..	
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2014	97,6	100,0	934,9	948,3	
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2014	24,6	24,0	53,3	47,2	
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2014	66,5	59,6	65,7	79,8	
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2014	68,4	60,7	68,9	82,7	
Taux brut de natalité (pour 1000)	2014	33,1	35,0	21,5	12,0	
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2014	6,7	10,2	8,2	8,3	
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2014	42,8	60,4	53,1	5,8	
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2009	65,5	108,9	51,4	6,3	
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2014	4,0	4,6	2,7	1,8	
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2010	70,0	415,3	440,0	10,0	
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2014	41,1	32,5	61,0	75,0	
* Indicateurs de Santé et de Nutrition						Accès à l'eau salubre (% de la population)
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	49,0	52,6	77,0	287,0	
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	187,0	..	98,0	782,0	
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2009	81,7	..	39,0	99,3	
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2009	93,7	66,9	84,0	99,6	
Accès aux services de santé (% de la population)	2005	86,1	65,2	80,0	100,0	
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2012	34,4	39,4	54,6	99,8	
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2009	..	4,4	161,9	14,1	
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2012	93,0	223,6	
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2009	99,0	85,5	89,0	99,0	
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2009	90,0	75,2	76,0	92,6	
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2009	14,4	..	27,0	0,1	
Apport journalier en calorie par habitant	2009	2 734,0	2 564,7	2 675,2	3 284,7	
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2011	2,6	5,9	4,0	6,9	
* Indicateurs d'Education						Secondaire - Total
Taux brut de scolarisation au (%)		
Primaire - Total	2009	131,8	100,9	106,0	101,5	
Primaire - Filles	2009	132,3	97,0	104,6	101,2	
Secondaire - Total	2009	50,2	47,5	62,3	100,3	
Secondaire - Filles	2009	53,1	44,4	60,7	100,0	
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2009	48,6	44,6	
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2008	69,5	..	19,0	..	
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2008	60,1	
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2008	80,3	
Dépenses d'éducation en % du PIB	2008	..	5,3	..	5,4	
* Indicateurs d'Environnement						
Terres arables en % de la superficie totale	2011	9,1	8,4	9,9	11,6	
Taux annuel de déforestation (%)	2000	..	0,6	0,4	-0,2	
Taux annuel de reboisement (%)		
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2011	0,8	1,1	

Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles.

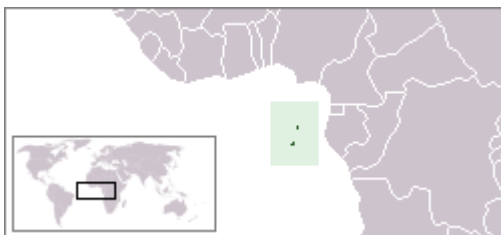
dernière mise à jour: mai 2015

ANNEXE II:

Tableau du portefeuille de la Banque à Sao Tomé et Principe
Situation au 18 mai 2015

Projet	Montant (million UC)	Source	Date approbation	Date clôture	Taux décaiss.	Rating
Agriculture Projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire (PRIASA)	5,00	Don FAD	16/11/2010	31/12/2015	86,86%	Non PP
Eau et assainissement Étude programme RWSSI Eau et Assainissement	0,671	RWSSI Trust Fund	03/07/2013	31/12/2016	11,75%	PPP
Multi-secteurs * Appui à la gestion économique et financière (PAGEF-FAD)	5,00	Don FAD	14/01/2013	30/06/2016	13,03%	Non PP
* Appui à la gestion économique et financière (PAGEF-FSF)	2,00	Don FSF	14/01/2013	30/06/2016	31,51%	Non PP
* Négociation de contrats de prospection pétrolière (cofinancement avec ALSF)	0,022	Don FSF	17/06/2013	31/12/2015	0,00%	Non PP
TOTAL PORTEFEUILLE	12,69				44,93%	

Carte de la zone du projet



Localisation de Sao Tomé et Principe



Ile de Sao Tomé et Ile de Principe



Principales villes de Sao Tome et Principe

ANNEXE IV:

Résumé des modalités de passation des marchés

(Montants en millions d'UC)

CATEGORIE	Appel d'offre national		Liste restreinte		Consultation fournisseur/ Consultation d'entreprise		Entente directe		Autres*		Gvt et Bénéf	Total
	FAD	FEM	FAD	FEM	FAD	FEM	FAD	FEM	FAD	FEM		
TRAVAUX												6,75
Réhabilitation construction bâtiments	1,58				0,11						0,022	1,71
Construction bassin de collecte		0,42										0,42
Travaux d'irrigation									1,05	0,08	0,109	1,24
Travaux réhabilitation pistes rurales									2,10			2,10
Travaux lutte contre érosion marine		0,50										0,50
Systèmes énergie renouvelable										0,32	0,032	0,35
Travaux abris, séchoirs, petites unités									0,34		0,030	0,37
Travaux CES/DRS et reboisement										0,06	0,008	0,07
BIENS												2,05
Véhicules					0,10							0,10
Engins à deux roues					0,01							0,01
Matériel informatique bureautique					0,09	0,02						0,11
Mobiliers					0,03							0,03
Chambres froides, machines à glace	0,23											0,23
Autres équipements					1,22	0,35					0,003	1,57
SERVICES												3,97
Etudes, contrôle travaux			0,31	0,28								0,58
Etude/Consultation recruté par FIC									0,22	0,16		0,38
Services de consultant			0,41	0,05								0,45
Assistance technique			0,19	0,04								0,22
Activités de formation			0,26	0,02								0,28
Visites d'études et stages à l'étranger							0,23					0,23
Système comptable et Audit			0,07									0,07
Conventions (DGA, MARAPA, etc.)							1,27	0,14				1,41
Protocole (INAE)							0,34					0,34
FONCTIONNEMENT									0,50	0,02	0,48	1,00
PERSONNEL									0,86	0,04	0,03	0,93
TOTAL	1,81	0,92	1,23	0,39	1,56	0,37	1,84	0,14	5,06	0,68	0,72	14,70

* Autres : fait référence pour les travaux et services aux procédures applicables aux marchés communautaires

Prise en compte des risques liés aux facteurs de fragilité de Sao Tomé et Principe

L'archipel de São Tomé et Principe, situé dans le Golfe de Guinée, est composé de deux îles d'une superficie totale de 1 001 km² (859 km² pour l'île principale São Tomé et 109 km² pour celle de Principe). La population totale est estimée en 2013 à 190.000 habitants (60% en milieu urbain) dont 7.500 habitants pour l'île de Principe et 50.000 habitants pour la seule ville de São Tomé. En raison de l'insularité, voir double insularité, et de l'isolement géographique, le pays est particulièrement vulnérable aux chocs exogènes de nature économique et environnementale.

Cette vulnérabilité condamne Sao Tomé et Principe à faire face à des problèmes particuliers impliquant une fragilité d'ordre politique, économique, sociale et environnemental qui constituent un risque pour les perspectives de développement du pays.

Fragilité politique: Depuis 1990, le pays connaît une instabilité politique permanente empêchant les différents gouvernements d'arriver à terme de leur mandat. En effet, la taille des partis et des mouvements ne permet pas une alliance forte assurant l'efficacité attendue, compromettant ainsi les efforts pour faire face aux problèmes économiques et sociaux auxquels le pays est confronté. De plus, la situation est caractérisée par une faible capacité de l'administration publique. La perception de la corruption ainsi que l'absence de réformes rendent la relation Etat-société de plus en plus tendue.

Fragilité sociale : Le pays connaît très rarement des manifestations et des troubles sociaux. Ceci étant, la forte dépendance à l'aide extérieure et aux importations alimentaires et à l'énergie, et la capacité très limitée des autorités pour atténuer les effets des chocs inflationnistes, fragilisent la stabilité en cas d'augmentation des prix mondiaux des denrées de bases et du pétrole.

Fragilité économique : La faible diversification (dominance du secteur agricole basé sur un seul produit : le cacao) et la forte dépendance de l'aide étrangère sont des contraintes importantes. Le développement économique reste confronté à l'insuffisance et la vétusté des infrastructures (transport, production, transformation), et l'inadéquation du cadre réglementaire et juridique : subventions, commerce, climat des affaires, système bancaire, etc. En ce qui concerne l'intégration économique de São Tomé et Principe, elle fait face à un triple défi à surmonter : l'extrême petitesse du marché intérieur, la fragilité du pouvoir d'achat de la population locale et la faiblesse de l'offre (quantité et produits).

Fragilité environnementale : L'insularité du pays lui confère les vulnérabilités typiques en ce qui concerne le changement climatique, la dégradation des terres et l'érosion côtière. De ce fait, il est primordial de doter le pays d'une stratégie de croissance durable et résiliente.

En milieu rural et pour le secteur agricole, le PRIASA II interviendra pour contribuer à l'atténuation des principaux facteurs de fragilité identifiés comme suit :

(i) **Faiblesse des capacités des services publics** : Le PRIASA II accorde une grande importance au renforcement des capacités techniques et matérielles du MADR et de la Direction de la pêche et des services déconcentrés. Il est prévu la formation et la mise à niveau de 120 fonctionnaires et cadres, aussi bien dans les domaines techniques que pour une meilleure maîtrise des aspects de planification stratégique et de programmation (planification, statistiques, suivi-évaluation, etc.). Le projet appuiera également deux structures publiques de premier plan : le CIAT pour la recherche-développement et le CATAP pour la formation agricole.

(ii) **Faiblesse et vétusté des infrastructures** : Le PRIASA II à travers la réalisation et la réhabilitation des pistes et des réseaux d'irrigations améliorera l'accès des populations aux services sociaux de bases et aux terres agricoles. Le désenclavement des zones de production permettra une amélioration de l'accès en intrants et aux facteurs de production traduite par une amélioration de la productivité et de l'écoulement des récoltes, contribuant ainsi à régulariser l'approvisionnement des zones de consommation et l'augmentation des revenus des producteurs et autres intervenants.

(iii) **Faible productivité du secteur agricole et insécurité alimentaire** : En plus des infrastructures d'irrigation, le PRIASA II contribuera à la mise en place d'un dispositif d'appui conseil et de vulgarisation des bonnes pratiques agricoles et des itinéraires techniques appropriés pour l'amélioration des productions et de la productivité. Aussi, à travers les activités de structuration et de professionnalisation les acteurs, le développement des chaînes de valeur et l'accès au marché, le PRIASA contribuera à atténuer l'insécurité alimentaire et diminuer la dépendance aux importations.

(iv) **Faiblesse de la diversification et de la transformation** : Le PRIASA appuiera les cultures vivrières et maraichères afin d'atténuer la dépendance aux marchés extérieurs. Des chaînes de froid seront développées pour améliorer la qualité et l'hygiène des produits de la mer et des produits maraichers. Des unités de transformation seront installées pour la valorisation des productions et l'approvisionnement des cantines scolaires en substitution aux produits importés. Le PRIASA II appuiera le CIAT en termes de contrôle de qualité et de certification selon les normes internationales et aussi la Direction en charge du commerce en termes de législation et obtention de code à barres afin de promouvoir l'exportation de produits agricoles de STP.

(v) **Genre et emplois des jeunes** : Avec 23,7% du financement et 40% des bénéficiaires, le PRIASA II contribuera fortement à réduire les inégalités et améliorer les conditions des femmes à travers un meilleur accès aux facteurs de production (terres, magasins, marchés, etc.), à renforcer les capacités et à assurer une meilleure implication dans les instances de prise de décision. Le développement de l'agriculture et de la pêche offrira des opportunités d'emploi et de revenu aux groupes défavorisés principalement les jeunes et les femmes. Les capacités de ces derniers seront renforcées à travers l'appui accordé au CATAP pour la formation technique et la promotion des entrepreneurs agricoles.

(vi) **Vulnérabilité au changement climatique** : A travers le cofinancement du FEM, le PRIASA II mettra en œuvre une panoplie d'activités d'atténuation et d'adaptation aux impacts. Le projet permettra notamment de diffuser des modèles et des techniques de production/d'exploitation résilients (recours à l'irrigation, variétés adaptées, itinéraires techniques, etc.) et de mener des actions pilotes de lutte contre l'érosion côtière. S'agissant de la conservation des ressources naturelles, le maintien de la qualité des sols, de l'eau et de la zone côtière ainsi que la croissance verte seront assurés avec un accent tout particulier sur la responsabilisation environnementale et sociale (résilience aux chocs climatiques).